

9) Concertation publique ZAER

Il est demandé que les organise une concertation publique sur les **zones d'accélération des énergies renouvelables** (ZAER).

Dans le cadre de la loi APER de 2023, ayant pour objectif de **lutter contre le dérèglement climatique** et de **diminuer la dépendance nationale aux produits énergétiques importés**, les communes avec la communauté de communes ont identifié plusieurs zones favorables aux énergies renouvelables.

Tout au long de la phase de concertation, les habitants pourront prendre connaissance des zones définies par la commune grâce aux documents mis à leur disposition :

- – à l'accueil de la mairie et de la communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture
- – sur le site internet des communes et la communauté de communes

Il est possible de fournir des **observations** soit :

- – par **voie électronique** à l'adresse secretariat@lagrandvalliere.fr
- – sur un **registre** disponible à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture.

•En parallèle, il est proposé d'organiser deux réunions publiques :

- Saint Laurent en Grandvaux : **mardi 9 avril 2024 de 20h à 21h00 – FDP, St Laurent, Chaux du Dombief, la Chaumusse, LRT**
- Grande Rivière: **mardi 30 avril 2024 de 20h à 21h00: St Pierre, Grande Rivière , Nanchez**